



29-2026

DELIBERATION N°8
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 31/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Absents excusés : 0

L'an deux mil vingt-six le 31/03/2026, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 30/03/2026

Présents : Frédéric MILLET, Alain CHASSAGNEUX, Christophe VACHERON, Elisabeth LAFANECHERE, Hervé DUQUESNE, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Gaëtan FOURNEYRON, Patrice MATHAUD, Corinne JUQUEL, Lyse PINTURIER, Adeline CATY, Johanne BIBARNAA, Fabien DUPERON.

Absents excusés : David-Alexandre VIALON

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND,

Objet : Tirage au sort jury d'assises

Vu l'arrêté préfectoral, en date du 23 janvier 2026 portant répartition annuelle des jurés d'assises pour l'année 2027.

Vu l'article 261 du code de la procédure pénale : « dans chaque commune, le maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre triple de celui fixé par arrêté préfectoral pour la circonscription.

Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint, l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année civil qui suit... »

Il faut procéder au tirage au sort publiquement à partir de la liste électorale de la commune.

Après les opérations de tirage au sort, la liste des personnes proposées pour être jurés est la suivante :

- Mme FRAIPONT Maryse Dominique
- M FOUGEROUSE Hervé
- M RIVAT GAEL Robert

Le conseil municipal prend acte de ce tirage au sort effectué conformément au code de la procédure pénale (article 261)

31/03/2026

Après délibération, **le conseil municipal, décide, à l'unanimité d'approuver ce tirage au sort.**

15 voix sur 15 voix exprimées

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

A blue circular stamp of the commune of Saint-Georges-Mulan is visible, with a black ink signature of Frédéric Millet written over it. The stamp contains the text "SAINT-GEORGES-MULAN" and "49 LOIRE".

Transmis au représentant de l'Etat le : 07/03/2026

La secrétaire,

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary, is written on the page.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20260331-delib8-cm5-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2026

Le maire atteste que la présente délibération sera
Publiée et mise en ligne à compter du 7/03/2026

31/03/2026